

KR

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-465 DU 30 OCTOBRE 2002

Portant inscription des commissaires de police au tableau d'avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 90-015 du 18 juin 1990 abrogeant l'ordonnance n° 77-014 du 25 mars 1977 portant création des Forces armées populaires du Bénin ;
- Vu** la Loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant statut spécial des personnels de la police nationale ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le Décret n°2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le Décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le Décret n° 97-176 du 21 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale ;

Vu le Décret 90-186 du 20 août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la police nationale ;

Vu le Décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant statuts particuliers des corps des personnels de la police nationale ;

Vu le Décret n° 2002-395 du 6 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de police dans leurs différents grades ;

Vu le Décret n° 99-410 du 26 août 1999 portant nomination des Commissaires de police aux grades supérieurs au titre des années 1994, 1995, 1996 , 1997 et 1998 ;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 octobre 2002 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Sont inscrits au tableau d'avancement aux grades supérieurs au titre de l'année 2000, les commissaires de police dont les noms suivent :

A - Du grade de commissaire divisionnaire de police au grade de contrôleur général de police.

- 1 - ALE Ibrahima Abassi
- 2 - AGBIDINOUKOUN Bienvenu
- 3 - AZONHOUME Tchokponhoué Antoine

B - Du grade de commissaire principal de police au grade de commissaire divisionnaire de police

- 1 - TOUPE Benoît
- 2 - TCHEKOUNOU Doulèmè André

- 3 - GOUHOUNGO H. Martin
- 4 - d'ALMEIDA Anatole
- 5 - KAYOSSI Joseph
- 6 - HOUENOU Agnès née ALAPINI

C - Du grade de commissaire de police de 1^{er} classe au grade de commissaire principal de police

- 1 - ADANZOUNON Clovis
- 2 - MAMA Issiaka Larrisse
- 3 - KITCHA Togbéjji Prosper
- 4 - HOUNSOUCHE Michel
- 5 - DJIBRIL Tahiri

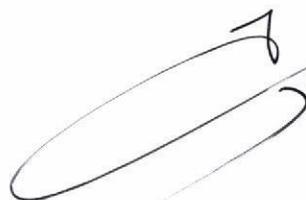
D - Du grade de commissaire de police de 2^{ème} classe au grade de commissaire de police de 1^{ère} classe

- 1 - NAMA N'Kia Bernard
- 2 - M'PO Jean N'Kabiola
- 3 - FOUSSINI Athanase
- 4 - TOKPLONOU Eusèbe

Article 2: Le présent Décret qui prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2000, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 octobre 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

.../...

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



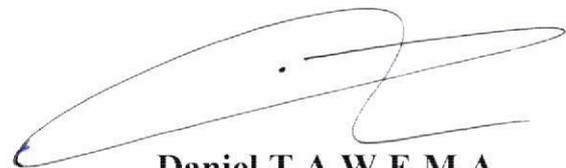
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre de Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation,



Grégoire LAOUROU.-



Daniel TAWEMA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4
MISD 4 Autres ministères : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 -UNIPAR-FDSP 2 - JO 1